



MAIRIE  
D'OUVEILLAN  
11590

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019**

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.VIVEN - M.HIREL - B.CALVEL - D. TAILLADES - L. DE LA PALLIERE - H.GAUBERT  
- G. ANTILLER - N. BABOU - M.GUILHAUMOU - D. THION - H. SARRIO - R. MOURET

Formant la majorité des membres en exercice :

Excusés avec procuration : JB. RENOUARD - A. CABOULET

Excusés sans procuration : PP. CALLEGARIN - C. DECOURT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30.

Il nomme H.GAUBERT, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 est soumis au vote.

15 pour

**2 – Délibérations à prendre**

**N° 1 – FINANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2019 DU SIVRG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le SIVRG, EPCI à laquelle la commune a délégué sa compétence « voirie ».

Monsieur le Maire demande au SIVRG de réaliser un emprunt de 250 000 € afin de financer les travaux de voirie 2019 et décide que le remboursement de cet emprunt sera fiscalisé.

15 pour

**N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES DES 14 ET 15 OCTOBRE 2018 CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ouveillan a été classée catastrophe naturelle suite aux intempéries des dates précitées en objet.

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'AUDE, une subvention commune avec le Conseil Régional OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE et la Préfecture de l'AUDE

de 80 % sur la réfection des chemins touchés par les inondations de 2018, dont le montant est estimé à 81 364,50 € HT. Il MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

15 pour

**N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES DES 14 ET 15 OCTOBRE 2018  
PREFECTURE DE L'AUDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ouveillan a été classée catastrophe naturelle suite aux intempéries des dates précitées en objet.

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter auprès de la Préfecture de l'AUDE, une subvention commune avec le Conseil Régional OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE et le Conseil Départemental de l'AUDE de 80 % sur la réfection des chemins touchés par les inondations de 2018, dont le montant est estimé à 81 364,50 € HT. Il MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

15 pour

**N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES DES 14 ET 15 OCTOBRE 2018 CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ouveillan a été classée catastrophe naturelle suite aux intempéries des dates précitées en objet.

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter auprès du Conseil Régional OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, une subvention commune avec la Préfecture de l'AUDE et le Conseil Départemental de l'AUDE de 80 % sur la réfection des chemins touchés par les inondations de 2018, dont le montant est estimé à 81 364,50 € HT. Il MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

15 pour

**N° 5 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA REFECTION DE LA RUE VICTOR HUGO – GRAND NARBONNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'exercer des travaux rue Victor Hugo.

Les réseaux AEP et EU vont être modifiés par le Grand NARBONNE dans cette rue. En conséquence, nous avons programmé sa réfection avec le SIVRG.

Cet axe est considéré comme principal de par sa position géographique ; en effet, c'est le lien privilégié pour rejoindre Sallèles d'Aude à La Croisade et inversement. De plus, la signalétique existante indique l'utilisation de cette rue pour le trajet susnommé.

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter auprès du Grand NARBONNE, un fonds de concours de 150 000 € pour la réfection de la rue Victor Hugo, dont le montant est estimé à 254 066,87 € HT et MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

15 pour

## N° 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu la création du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations,

Vu la délibération n° 2018-24 de la commune d'Ouveillan,

Monsieur le Maire explique ouvrir un poste de Rédacteur territorial en cas de réussite au concours d'un agent communal, concours prévu cette année. Ensuite, le service administratif évolue avec une ouverture de poste en tant qu'Adjoint Administratif à 35h avec l'intention d'augmenter le temps hebdomadaire de Christelle DURAND suite à la mise en disponibilité d'Odile PIGLOWSKI.

Encore, le grade d'agent de maîtrise devient à pourvoir suite au départ à la retraite de Denis GARCIA.

Enfin, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de nommer Patricia BOT suite à une demande acceptée d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal APPROUVE les créations de poste rédacteur territorial à temps plein, d'adjoints administratifs à temps plein et un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein ainsi que la suppression de poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h

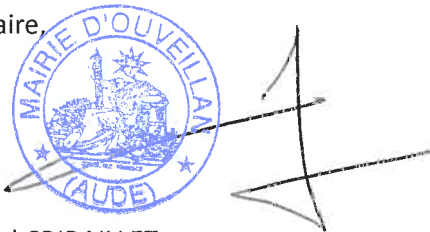
15 pour

### QUESTIONS DIVERSES : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

OUVEILLAN, le 12 février 2019.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mairie d'Ouveillan (Aude) is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem with a sun, a building, and a landscape, surrounded by the text 'MAIRIE D'OUVEILLAN' and '(AUDE)'. The signature is a stylized, cursive script.

Gérard CRIBAILLET.